



Le 02/10/2020
par Alexandre Corboz



JUSTICE

OM, LOSC – MERCATO : MARSEILLE SE CONSTITUE PARTIE CIVILE DANS LE DOSSIER ANIGO – LIHADJI

Conscient que son image pouvait pâtir de l'ultime affaire pour laquelle José Anigo a été placé en garde-à-vue, l'OM a mandaté un avocat pour suivre le dossier.

Comme révélé hier, José Anigo (ex-entraîneur et directeur sportif de l'OM, 59 ans) a été placé en garde-à-vue à la PJ de Marseille en compagnie de 21 autres personnes dans le cadre du départ d'Isaac Lihadji (18 ans) au LOSC. L'ancien dirigeant olympien serait soupçonné d'association de malfaiteurs en vue de commettre un crime et extorsions en bande organisée.

Face à cette affaire qui sort de son cadre mais qui touche indirectement le club et son image, l'OM a fait le choix de communiquer ce vendredi : «L'Olympique de Marseille, poursuivant une politique de fermeté, va se constituer partie civile dans cette information judiciaire pour dénoncer et poursuivre toutes les infractions dont elle peut avoir été victime, pour participer à la manifestation de la vérité et pour faire valoir ses droits», peut-on lire dans le communiqué.

« L'Olympique de Marseille a demandé à Maître Olivier BARATELLI de se constituer partie civile et de prendre toutes mesures nécessaires, y compris judiciaires, de nature à obtenir immédiatement la réparation de l'entier préjudice qu'il subit. L'Olympique de Marseille portera plainte pour toutes infractions dont il aura été victime, et entend rappeler qu'il ne laissera impunie aucune pratique suspecte ou douteuse, commise à son insu et à son préjudice, ainsi que le club l'a fait depuis quatre ans ».



Olympique de Marseille ✓
@OM_Officiel



Ouverture d'une information judiciaire auprès d'un juge d'instruction de Toulon, l'Olympique de Marseille se constitue partie civile.



Lire le communiqué
www.om.fr

5:00 PM · 2 oct. 2020



♥ 1,2 k 💬 374 personnes tweetent à ce sujet.